

**C A N A D A**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**District de Montréal**

**ÉNERGIR, S.E.C.**, société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717,  
rue du Havre, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »),

---

**DÉCLARATION DU DIRECTEUR, APPROVISIONNEMENT GAZIER**

---

Je soussigné, **VINCENT REGNAULT**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur, Approvisionnement gazier et développement des gaz renouvelables chez Énergir;
2. Comme requis par la décision D-2012-171 (R-3800-2012), j'atteste des faits suivants :
  - a) En date du 28 février 2021, en fonction des paramètres ordonnés par la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») dans le cadre de la décision D-2012-171, le niveau d'inventaire minimum de gaz naturel liquéfié (ci-après « **GNL** ») pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR, était de  $6\,794\,10^3\text{ m}^3$ , tel qu'il appert de l'annexe A,
  - b) Or, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, le niveau d'inventaire de GNL pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR était de  $48\,664\,10^3\text{ m}^3$ , soit un niveau supérieur au niveau minimum ci-dessus mentionné;
  - c) Aucun élément, qu'il s'agisse de besoins plus élevés de la clientèle de l'activité réglementée, de la disponibilité moindre d'outils d'approvisionnement ou de tout autre facteur, ne diverge significativement de l'analyse présentée au plan d'approvisionnement 2020-2021 approuvé par la Régie;
3. Compte tenu de ce qui précède, GM GNL pourra utiliser les réserves de GNL normalement dévolues à la daQ, sous réserve du maintien du niveau minimum ci-dessus mentionné qui devra en tout temps être disponible pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR;

4. Au meilleur de ma connaissance, tous les faits allégués dans la présente déclaration sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Montréal, le 3 mars 2021.

DocuSigned by:

*Vincent Regnault*

86721E4CF1264A5

**VINCENT REGNAULT**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 3<sup>e</sup> jour de mars 2021

DocuSigned by:

*Ninon Viel*

E0B0C08E8F674B0

Ninon Viel, 203406

Commissaire à l'assermentation pour le Québec